



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FÉVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
Mme Françoise MONNIER, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
M. Michel LE BERRE, excusé
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé (participe aux délibérations à partir de la question DEL03.07.2020-024)
Mme Florence LE MEUR, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme Anne-Laure RIGNAULT, excusée
Mme Annaïk MERDY, excusée qui a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY
M. Rayan LE CALLOCH, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Vincent BRATZLAWSKY, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

DEL 03.07.2020-024 : Constitution des commissions municipales

Le conseil municipal a la possibilité de constituer des commissions. La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus. Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles sont présidées par le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Crée les commissions suivantes :

Commission n°1 : Aménagement, attractivité urbanisme et économie

Commission n°2 : Education et affaires scolaires

Commission n°3 : Affaires sociales, jeunesse, personnes âgées, égalité femmes-hommes

Commission n°4 : Sports, associations et communication

Commission n°5 : Environnement, mobilités et énergies

Commission n°6 : Bâtiment et voirie

Commission n°7 : Culture, patrimoine et tourisme

Commission n°8 : Finances

Commission n°9 : Achats

Décide que les commissions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 seront composées de l'ensemble des membres du conseil municipal et que la commission n°9 sera composée des conseillers municipaux suivants : Roger CARNOT, Denis BARGUIL, Marie José TOULLEC, Olivier LE BOUETTE, Frédéric GUELT.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Christophe LE ROUX